



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

Membres	73
Présents	60
Pouvoirs	06
Votants	66
Exprimés	66
Pour	66
Contre	-

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 2 Novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX.

M. Michel CUEILLE représentant M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS représentant Mme Béatrice GORON

M. René MEFREDJ représentant M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Sandy LACROIX à M. Bernard COMBES

Mme Stéphanie PERRIER à Mme Yvette FOURNIER

M. Raphaël CHAUMEIL à M. Jean-François ROCHE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINÉ

M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Marie-Amélie RIVIERE, Josette VERDEYME, MM. Pascal CAVITTE, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

Objet : 6.1 Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire 2020

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le budget principal 2020,

Vu les critères de redistribution de la Dotation de Solidarité Communautaire, institués depuis 2011 et visant à réduire les écarts de richesse et les inégalités entre les communes.

Considérant que depuis 2017 l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire tient compte de l'intégration de 8 nouvelles communes et de la fin de l'attribution d'une part « centralité » dans la DSC,

Vu la décision de fixer un plancher minimum de Dotation de Solidarité Communautaire par commune de :

- 2 000 € pour les communes ayant un effort fiscal inférieur à 1
- 2 500 € pour les communes ayant un effort fiscal supérieur ou égal à 1,

Vu la décision du conseil communautaire du 23 juillet dernier de réduire exceptionnellement l'enveloppe d'un tiers (- 116 666 €) afin de faire face à la crise sanitaire et ainsi permettre à l'ensemble des communes de participer au fonds de soutien économique en faveur des commerçants et artisans contraints à la fermeture administrative,

Vu le tableau de répartition de Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020 ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire – année 2020 – pour un montant total de 233 333.33 €, conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré le 9 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

